

Subventions pour congrès

Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission Relations Extérieures, d'attribuer au titre de l'année 2002 les subventions suivantes :

- 1 524 € (9 996,78 F) à l'Inter Syndicale Nationale Autonome des Résidents (ISNAR), les Résidents étant plus communément dénommés « Internes », pour l'organisation du 3^{ème} Congrès National de la médecine générale du XXI^{ème} siècle dont le thème choisi est « la démographie médicale ». Ce congrès s'est déroulé les 11 et 12 janvier dernier à Micropolis, en présence de 300 personnes.

- 1 524 € (9 996,78 F) au Club Alpin de Besançon pour l'organisation du congrès national des clubs alpins français les 26 et 27 janvier dernier au Kursaal. 350 membres ont participé à ce congrès.

- 457 € (2 997,72 F) à l'Association Amicale des Etudiants en Pharmacie de Besançon pour l'organisation de l'assemblée générale de l'association nationale, du 15 au 17 février à la Faculté de Médecine et Pharmacie. Les membres des 24 associations étudiantes de pharmacie de France seront réunis, soit environ 300 personnes.

- 457 € (2 997,72 F) au Comité d'Organisation des 17^{èmes} Olympiades régionales de la chimie qui ont lieu le 20 février à l'IUT. La finale régionale oppose une centaine de lycéens. Les Olympiades ont pour but d'intéresser davantage à la chimie les lycéens de terminales, de permettre à ces jeunes d'avoir des contacts avec le monde industriel et de donner de la chimie une image positive.

- 3 049 € (20 000,13 F) (soit le dernier tiers) à la Section française d'Amnesty International pour l'organisation du congrès national, du 8 au 10 mars prochain, à Micropolis. 800 à 1 000 personnes assisteront aux travaux durant ces trois jours.

- 600 € (3 935,74 F) à la Fédération Française des CECOS (Centres d'Etude et de Conservation des Oeufs et du Sperme humain) pour l'organisation de son 10^{ème} séminaire, du 21 au 23 mars prochain, à la Chambre de Commerce et d'Industrie. 130 à 140 membres des 21 centres français sont attendus au cours de ces journées.

Le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord la somme de 7 611 € (49 924,89 F) sera imputée au chapitre 92.95.6574.89052 CS 200, crédits à ouvrir par anticipation au budget primitif 2002.

«M. LE MAIRE : C'est un rapport que l'on voudrait plus épais parce que c'est très important pour la Ville qu'il y ait effectivement des congrès».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ces propositions.

Récépissé préfectoral du 1er mars 2002.